



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de Seine et Marne

MAIRIE DE VOULANGIS

## PROCES-VERBAL

### Conseil Municipal du 15 décembre 2025

---

#### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance ;
- Définition du périmètre et des enjeux du projet du Parc Naturel Régional Brie et deux Morin à l'échelle commune ;
- Convention relative aux encarts publicitaires dans le journal municipal ;
- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CACPB pour la réalisation des travaux de raccordement au réseau d'eaux usées et d'extension de réseau d'eau usées dans la Commune de Voulangis ;

#### RESSOURCES HUMAINES

- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 26 heures hebdomadaires ;
- Mise à jour du tableau des effectifs.

---

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franz MOLET, Maire, en suite des convocations adressées le neuf décembre deux mille vingt-cinq.

#### Etaient Présents

Franz MOLET, Evelyne BEAUNE, Alain BUIRETTE, Jean-Pierre CORNELOUP, Roger GOFFART, Annick LABORIE, Gérard LEFEBVRE, Sonia MARTINS, Arlette PAIN, Marysa PLANCON, Jean-Michel SAGNES et Daniel TROUBLE.

#### Etaient Représentés

Arnaud RIZET ayant donné pouvoir à Evelyne BEAUNE et Lionel TRUFFIER ayant donné pouvoir à Alain BUIRETTE

#### Etaient Absents

Nadège ARIZZI, Arnaud LEGENDRE et Christophe MONFRONT.

**17 membres : 12 membres présents, 2 membres représentés et 3 membres absents.**

Monsieur Roger GOFFART est nommé secrétaire de séance.

Le vote de la délibération relative à la définition du périmètre et des enjeux du projet du Parc Naturel Régional Brie et deux Morin à l'échelle commune est reporté au prochain conseil municipal car l'assemblée délibérante souhaite obtenir davantage de détails sur le zonage.

## **DELIBERATION N° 030/2025**

### **CONVENTION RELATIVE AUX ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE JOURNAL MUNICIPAL**

Lors de la commission communication de novembre dernier, il a été décidé de changer les dimensions des encarts publicitaires, d'en limiter le nombre et de les rassembler à la fin du bulletin municipal.

Deux formats seront désormais proposés et les tarifs sont valables par année civile (pour les 3 publications) :

	<b>9cm*9cm</b>	<b>19cm*8cm</b>
<b>Page intérieure</b>	250 €	450 €
<b>Dernière de couverture</b>	400 €	600 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **ARTICLE 1 :**

Fixe les tarifs annuels des encarts publicitaires de la façon suivante :

	<b>9cm*9cm</b>	<b>19cm*8cm</b>
<b>Page intérieure</b>	250 €	450 €
<b>Dernière de couverture</b>	400 €	600 €

## **DELIBERATION N° 031/2025**

### **CONVENTION RELATIVE AUX ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE JOURNAL MUNICIPAL**

Compte tenu des changements de formats proposés pour les encarts publicitaires, il convient de modifier la convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **ARTICLE 1 :**

Approuve la convention de partenariat pour l'insertion d'un encart publicitaire dans le journal municipal.

#### **ARTICLE 2 :**

Autorise le Maire à signer ladite convention et tout acte à intervenir découlant de la mise en application de la ladite convention.

## **DELIBERATION N° 032/2025**

### **CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA CACPB POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAUX USEES ET D'EXTENSION DE RESEAU D'EAU USEES DANS LA COMMUNE DE VOULANGIS**

Sur la Commune de Voulangis, il est prévu de réaliser les travaux suivants :

- Travaux de raccordement au réseau d'eaux usées depuis un regard situé Rue Mathieu jusqu'au réseau d'eaux usées situé Rue de l'Orme ;
- Travaux d'extension du réseau d'eaux usées situé Rue des Buttes.

Bien que les travaux d'eaux usées soient de la compétence de la C.A de Coulommiers Pays de Brie, il s'avère pertinent pour des raisons d'économies d'échelles et de coordination des travaux qu'elle puisse déléguer sa maîtrise d'ouvrage directement à la commune de Voulangis.

La présente convention a donc pour objet de préciser les modalités techniques, administratives et conditions, financières, selon lesquelles la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie délègue à la commune de Voulangis la maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de raccordement au réseau d'eaux usées depuis un regard situé Rue Mathieu jusqu'au réseau d'eaux usées situé Rue de l'Orme et à la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eaux usées situé Rue des Buttes.

Ci-après les conditions financières de la délégation de maîtrise d'ouvrage :

	<b>Montant Travaux</b>	<b>Prise en charge C.A.C.P.B.</b>	<b>Prise en charge Voulangis</b>
Travaux de raccordement au réseau d'eaux usées depuis un regard situé Rue Mathieu jusqu'au réseau d'eaux usées situé Rue de l'Orme	35 305€ HT	50 % 17 652,50 €	50 % 17 652,50 €
Travaux d'extension du réseau d'eaux usées situé Rue des Buttes			

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **ARTICLE 1 :**

Approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de raccordement au réseau d'eaux usées depuis un regard situé Rue Mathieu jusqu'au réseau d'eaux usées situé Rue de l'Orme et à la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eaux usées situé Rue des Buttes.

#### **ARTICLE 2 :**

Précise que le coût des travaux est de 35 305 € HT et que 50% sera à la charge de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et 50% à la charge de la Commune de Voulangis,

#### **ARTICLE 3 :**

Autorise le Maire à signer la convention susvisée annexée à la présente délibération.

## **DELIBERATION N° 033/2025**

### **SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET DE 26 HEURES HEBDOMADAIRE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°004/2022 du 15 février 2022 créant un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (26 heures hebdomadaires),

Vu l'avis du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de gestion lors de sa séance du 18 novembre 2025,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant,

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **ARTICLE 1 :**

Approuve la suppression du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet créé par délibération n°004/2022 du 15 février 2022.

## **DELIBERATION N° 034/2025**

### **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu

le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°058/2020 en date du 18 décembre 2020 instaurant un tableau des effectifs,

Vu la délibération n° 034/2025 relative à la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 26 heures hebdomadaires créée par délibération n°004/2025 du 15 février 2022,

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **ARTICLE 1 :**

Approuve le tableau des effectifs des emplois permanents comme suit :

Catégorie d'emploi	Cadre d'emploi	Grade	Nombre de postes	Nombre de postes pourvus	Nombre de postes vacants	Temps de travail		Statut		
						Temps complet	Temps non complet	Titulaire	Non titulaire	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>										
A	Attaché territorial	Attaché	1	1	0	1	0	0	1	
B	Rédacteur territorial	Rédacteur	1	0	1	1	0	0	0	
C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	1	0	1	0	1	0	
		Adjoint administratif territorial	1	1	0	0	1	1	0	
<b>Sous-total</b>			<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>										
C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	1	1	0	1	0	1	0	
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	0	0	1	1	0	
		Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	0	1	0	1	0	
		Adjoint technique territorial	11	9	2	5	6	5	4	
<b>Sous-total</b>			<b>14</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>18</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	

La séance est levée à 20h10

MOLET Franz		LEGENDRE Arnaud	
SAGNES Jean-Michel		MARTINS Sonia	
ARIZZI Nadège		MONFRONT Christophe	
CORNELOUP Jean-Pierre		PAIN Arlette	
BEAUNE Evelyne		PLANCON Marysa	
BUIRETTE Alain		RIZET Arnaud Pouvoir à Evelyne BEAUNE	
GOFFART Roger		TROUBLE Daniel	
LABORIE Annick		TRUFFIER Lionel Pouvoir à Alain BUIRETTE	
LEFEBVRE Gérard			